

## DEC170605DR07

Décision portant nomination de M. Jean-Pierre LOPEZ aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 5822 intitulée "INSTITUT DE PHYSIQUE NUCLEAIRE DE LYON (IPNL)"<sup>1</sup>

### LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC151290DGDS du 18/12/2015 nommant M GUY CHANFRAY, directeur de l'unité l'UMR 5822 intitulée "INSTITUT DE PHYSIQUE NUCLEAIRE DE LYON (IPNL)";

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection **niveau 2** dans le secteur **industrie** option « *sources radioactives scellées* » ET « *sources radioactives non scellées* » délivré à M. Jean-Pierre LOPEZ le 14/12/2016 par APAVE Formation pour les sources scellées et le 15/09/2016 par le CEA-INSTN pour les sources non scellées;

**Vu** l'avis du comité, du conseil de laboratoire .....

### DECIDE :

#### Article 1er : Nomination

M. Jean-Pierre LOPEZ, ingénieur d'étude, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 15/09/2016.

#### Article 2 : Missions<sup>2</sup>

M. Jean-Pierre LOPEZ exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

#### Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Jean-Pierre LOPEZ sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

#### Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 15/02/2017

Le directeur d'unité  
Guy CHANFRAY

Visa du délégué régional  
du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire  
Université Claude Bernard Lyon 1

<sup>1</sup> [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

<sup>2</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

